

**PROCES VERBAL DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 4 MARS 2019**

Président : M. Didier LAUBÉRAT

Secrétaire : M. Damien DUQUESNOY

Présents : MM Didier LAUBÉRAT, Jean-Claude MATRAT, Daniel GARNIER, Damien DUQUESNOY, Gérard BRUGNIAUX, Denis LOKIETEK, Daniel MARGUERON.

Mmes Christiane MICHIT, Isabelle CARDOSO, Maryse COULON.

Absents: Mmes Emilie GUYNOT, Marie MAZY (excusée), Elisabeth ANDRE (excusée), M. Alain DAY (excusé).

Mme Marie MAZY donne pouvoir à Mme Isabelle CARDOSO.

Mme Elisabeth ANDRE donne pouvoir à M. Daniel MARGUERON.

Mme Marie-Jeanne LABRY donne pouvoir à M. Damien DUQUESNOY.

Approbation du compte-rendu du 7 janvier 2019 : approbation à l'unanimité.

Délibérations :

Le Conseil émet un avis favorable aux délibérations suivantes :

→ Compte administratif principal 2018 :

Dépenses de fonctionnement :

Le montant corrigé pour comparaison avec le budget primitif s'élève à 710 519,07 €, soit inférieur à 6 % à la prévision. Il y a eu des économies sur :

- les charges à caractère général : économie importante sur le poste énergie-électricité dû à la coupure nocturne de l'éclairage public. Certaines actions prévues dans ce poste ont été décalées pour permettre la prise en compte des facturations Bourgogne Repas qui n'avaient pas été prévues dans le budget.
- les charges de personnel : peu d'appel à du personnel extérieur en cas d'absences et ouverture décalée de la micro-crèche.
- les charges de gestion courante : quelques réalisations ont été inférieures aux prévisions.

Recettes de fonctionnement :

Le montant corrigé s'élève à 816 462,11 €, soit supérieur à 3,3% à la prévision. Cet écart s'explique par des recettes un peu supérieures aux prévisions pour les postes impôts et taxes, dotations et participations, revenus des immeubles et produits exceptionnels.

Dépenses d'investissement :

La liste des investissements montre que l'essentiel des prévisions a été réalisé à l'exception de la mise en accessibilité de l'agence postale qui a vu la demande de subvention non acceptée par la CUCM et La Poste.

Recettes d'investissement :

Le remboursement de la TVA (FCTVA) s'est avéré un peu supérieur au montant budgété : 51 531 € au lieu de 47 200 €. Les subventions prévues pour l'aménagement de l'entrée à la mairie (1 382 €) et les travaux à l'école primaire (remplacement de la chaudière et des menuiseries extérieures : 6 086 €) ont bien été enregistrées. Par contre, la subvention prévue pour l'aménagement du petit local cantine d'un montant de 5 000 € n'a pas encore été reçue.

M. le Maire quitte la salle. Le Conseil valide le compte administratif principal 2018 (unanimité).

→ Affectation des résultats au budget primitif 2019:

Résultat cumulé section de fonctionnement 2018 :

Dépenses : 837 805,99 €

Recettes : 1 209 841,82€

Excédent : 372 035,83 €

Résultat cumulé section d'investissement 2018 :

Dépenses : 243 549,01 €
Recettes : 240 528,25 €
Déficit : 3 020,76 €
Reste à réaliser : 553,92 €
Besoin de financement : 3 574,68 €

Il est proposé de reporter le déficit d'investissement, soit 3 020,76€ sur le budget primitif 2019.
Cette somme se retrouvera à la ligne 001 des dépenses de la section d'investissement.
Afin de couvrir le besoin de financement, l'excédent de fonctionnement sera affecté pour un montant de 3 574,68 € aux réserves à la ligne 1068 des recettes de la section investissement.
Le montant restant (372 035,83 – 3 574,68, soit 368 461,15 €) sera affecté à la ligne 002 des recettes de la section de fonctionnement.

Le Conseil valide la proposition d'affectation des résultats du compte administratif principal 2018 au budget primitif 2019 (unanimité).

→ Compte administratif micro-crèche 2018:

La structure a ouvert en décembre 2018, il y a donc eu peu de dépenses de **fonctionnement** ; elles correspondent à des achats pour l'ouverture, et aux premières factures d'eau, de télécommunications, et à la facturation de la formation pour le logiciel.
Les dépenses **d'investissement** sont en majeure partie enregistrées. Un certain nombre de factures sont à payer en 2019. Cela fera l'objet d'une autorisation d'ouverture de crédit.
Globalement ce budget reste conforme aux prévisions.
Au niveau des recettes d'investissement, très peu de subventions ont été enregistrées en 2018.
La commune est en attente des subventions se rapportant à l'opération.

M. le Maire quitte la salle. Le Conseil valide le compte administratif micro-crèche 2018 (unanimité).

→ Affectation des résultats au budget primitif 2019 :

Résultat cumulé section de fonctionnement 2018 :

Dépenses : 17 407,90 €
Recettes : 34 308 €
Excédent : 16 900,10 €

Résultat cumulé section d'investissement 2018 :

Dépenses : 398 578,30 €
Recettes : 62 574,17 €
Déficit : 336 004,13 €
Reste à réaliser : 24 724,98 €
Besoin de financement : 360 728,98 €

Il est proposé de reporter le déficit d'investissement, soit 336 004,13 € sur le budget primitif 2019.
Cette somme se retrouvera à la ligne 001 des dépenses de la section d'investissement.

Afin de couvrir partiellement le besoin de financement, l'excédent de fonctionnement, soit 16 900,10 €, sera affecté aux réserves ligne 1068 des recettes de la section d'investissement.

Le Conseil valide la proposition d'affectation des résultats du compte administratif de la micro-crèche 2018 au budget primitif 2019 (unanimité).

→ Compte administratif lotissement Croix Jeangoux 2018:

Pour le budget lotissement, il n'y a eu aucune dépense en 2018.
Le vente de 4 terrains a engendré une recette de 128 400 €.
Compte tenu du déficit reporté en 2017 d'un montant de 210 084,07 €, le déficit 2018 s'élève à 81 684,07 €.

M. le Maire quitte la salle. Le Conseil valide le compte administratif 2018 du lotissement Croix Jeangoux (unanimité).

→ Affectation des résultats au budget primitif 2019:

Résultat cumulé section de fonctionnement 2018 :

Dépenses : 210 084,07 €

Recettes : 128 400 €

Déficit : 81 684,07 €

Il est proposé de reporter le déficit de fonctionnement, soit 81 684,07 € sur le budget primitif au compte 002.

Le Conseil valide la proposition d'affectation des résultats du compte administratif du lotissement Croix Jeangoux 2018 au budget primitif 2019 (unanimité).

→ Approbation des comptes de gestion :

Les comptes de gestion, dressés par Mme la Trésorière, retracent pour les 3 budgets précités l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire pour les différentes sections budgétaires.

Ces comptes de gestion sont en tout point identiques aux comptes administratifs vus précédemment.

Le Conseil valide chacun des 3 comptes de gestion (unanimité).

→ Ouverture de crédits avant budget 2019 :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris ceux afférents au remboursement de la dette.

Pour le budget principal, le montant s'élève à 96 850 €, qui serviront à mandater les factures déjà reçues à ce jour.

Pour le budget micro-crèche, le montant s'élève à 139 500 €, qui serviront à mandater les factures déjà reçues à ce jour des différentes entreprises ayant travaillées sur le chantier.

Le Conseil autorise l'ouverture de crédits avant le vote des budgets primitifs et micro-crèche (unanimité).

→ Renouvellement ligne de trésorerie :

La commune a payé en majeure partie les factures de construction de la micro-crèche alors qu'elle n'a enregistré qu'une faible part des subventions prévues.

Afin d'assurer une trésorerie satisfaisante, il est proposé de renouveler la ligne de trésorerie auprès de la Caisse Régionale Mutuelle Crédit Agricole Centre-Est.

Grâce à cela, des débloques seront faits pour payer les factures en attente et les remboursements seront effectués au fur et à mesure de l'enregistrement des subventions.

Le Conseil autorise le renouvellement de la ligne de trésorerie (unanimité).

→ Création du 4^{ème} poste à la micro-crèche :

Il est rappelé que 3 personnes ont déjà été recrutées pour la micro-crèche : 1 éducateur principal de jeunes enfants par voie de mutation, 1 éducateur de jeunes enfants en CDD, ainsi qu'une personne titulaire d'un CAP Petite Enfance.

Au vu des inscriptions enregistrées à ce jour, il s'avère nécessaire de faire appel à une quatrième personne en tant qu'accompagnante éducative petite enfance.

Il est proposé au Conseil la candidature d'une personne habitant la commune et possédant le diplôme CAP Petite Enfance.

Il est proposé un CDD pour la période du 1^{er} avril au 26 juillet 2019, sur la base de 35 heures/semaine, pour la micro-crèche ainsi que pour pallier aux différents remplacements ponctuels du système éducatif communale (garderie, cantine, ATSEM).

Le Conseil autorise M. le Maire à signer un CDD pour le 4^{ème} poste à la micro-crèche à compter du 1^{er} avril jusqu'au 26 juillet (unanimité).

→ Création d'un job d'été étudiant :

Concernant notamment l'entretien des espaces verts, il est nécessaire d'employer un étudiant pendant les congés des agents titulaires. Aussi comme l'année passée, une communication sera faite dans les commerces, le site et les panneaux d'affichage.

Il est proposé de signer un contrat de 8 semaines pour la période estivale.

Le Conseil autorise M. le Maire à signer un contrat de 8 semaines ou éventuellement 2 contrats de 4 semaines chacun (unanimité).

INFORMATIONS :

01 : Panneau Pocket :

Il s'agit d'une application sur smartphone qui permet de diffuser des informations directement aux administrés. Celle-ci remplace le panneau d'information que l'on peut voir sur les trottoirs des villes.

Le contenu est géré par le secrétariat de la mairie et également par M. le Maire pour ce qui concerne les informations météorologiques, puisque la Préfecture signale les vigilances directement à M. le Maire.

Pour les administrés, l'application est entièrement gratuite.

QUESTIONS DIVERSES :

Isabelle CARDOSO : → Qu'en est-il du devenir du terrain à côté de l'école ?

M. le Maire explique qu'il n'y aura pas de projet cette année. Il s'agira seulement de l'entretenir.

→ Qu'en est-il de la dissolution de l'association de la cantine ?

M. le Maire explique qu'il n'a pas de nouvelles. Le bilan financier n'a pas encore été fourni à la mairie.

REMARQUES DIVERSES :

Maryse COULON : les grilles d'eaux pluviales ont été nettoyées Rue du Bourg.

Gérard BRUGNIAUX : le déneigement a été bien réalisé cet hiver.

Séance levée à 20h05.